

Et si on réécrivait le discours d'investiture de Alpha Condé? Discours de renaissance pyro-démocratique [Abdou K. Diallo]

écrit par GuineePolitique© | 17 décembre 2020



Politique

Chers Guinéens ! Laissez-moi m'agiter un peu ! Aujourd'hui est un grand jour qui marque pour notre pays la renaissance par fausse-couche, de notre quatrième faux-pas. Aujourd'hui, en vrai, est le jour de renaissance de la pyro-démocratie et nous le fêtons tous dans la joie ! Théoriquement, voilà ce qui s'est passé. J'ai organisé des élections que j'avais gagné d'avance. J'ai financé ces élections de ma propre poche sans l'aide de l'opposition. La Guinée et tous les autres perdants savaient d'avance que les femmes, les jeunes et les pauvres virtuels allaient m'élire net. Alors que tous les électeurs étaient masqués, à mon tour j'ai masqué quelques urnes, puis

j'ai maquillé quelques juges, et j'ai émasculé tous les sofas. Tout ça sur fond de patriotisme indiscutable, je jure ! Il était vraiment inévitable de gagner même si la Guinée perdait.

Chers Guinéens ! Chers compatriotes ! Après dix ans de danse renouvelée, puis renouvelée, puis renouvelée, je vous conte à travers ce discours mon plus vieux rêve. Il y a dix ans je plongeais dans un rêve royal profond et impressionnant. Je rêvais les yeux gravement ouverts que des ministres se servaient du denier public comme ils se serviraient de leurs poches. Je rêvais que tellement qu'ils avaient amassé de sous, ces ministres manquaient de coffres et qu'alors ils usaient des poches et portemonnaies de leurs femmes et de ceux de leurs rejetons. Je rêvais de tout mais ne pouvais rien faire. J'ai même vu un ministre se cacher derrière la copine de sa troisième concubine pour envoyer mon énième concubine me demander de signer des contrats qui étouffaient pour la énième fois la Guinée. Je rêvais que je signais tout sans trop regarder. Que voulez-vous ? C'était juste un rêve les yeux largement ouverts ! Mais je vous dis que j'ai observé tout. J'y ai même coopéré des fois contre ma volonté. Je vous jure ! Vous savez sans doute que je suis un homme de bonne foi et que Sheytan est mon meilleur témoin. Et donc, pas besoin de trop jurer !

Croyez-moi chers compatriotes ! Je vous jure que c'est Sheytan qui me montrait toutes les affaires louches dans ce rêve et m'invitait à ne pas me précipiter dans mes réactions jusqu'en 2020. Alors, j'avais poliment obéi et attendu pour le bonheur de la patrie mal bénie et pour le bien-être du peuple endormi ! Nous voilà aujourd'hui en 2020, et j'en avais éternellement soif ! Je vous jure que j'ai compris le Guinéen mais lui, ne semble pas m'avoir compris. Je vous dis ici plus haut qu'ailleurs que je me suis maintenant réveillé et que je m'efforcerai de ne plus rêver à partir d'aujourd'hui, mais d'agir vite. Le Guinéen ordinaire est loin de moi, et donc impossible à comprendre et à servir quel que soit le vieux

amour que je cache à mon cœur pourri pour lui. Peu importe ! Le Guinéen que j'ai compris c'est ce soi-disant ministre qui me sert en se servant de la patrie et qui voudrait bien que je reste éternellement au sommet à son propre bonheur même si la Guinée perdait. J'ai compris ce ministre et il m'entendra désormais. Sheytan m'a aidé à sortir du rêve et à avertir ces vieux vautours de la charogne nationale. J'ai tout compris et je vais agir désormais. Je ne vais pas trop parler parce qu'aujourd'hui est un grand jour. Que ces vautours soient avertis ou cuits ! Je m'en fous ! Aujourd'hui est le jour de la renaissance de la pyro-démocratie que vous n'oublierez jamais, je vous le jure !

Chers compatriotes ! Il me vient des sagesses qui vous plairont sûrement ou bien qui vous déplairont éperdument. Je m'en fous ! Des sagesses des années soixante qui vous éveilleront et vous grandiront. Des sagesses de cons politiques qui pullulaient sans gêne, et brillaient de sauvagerie sans honte aucune. Des sagesses de merdre et de peine. Des sagesses de fous et de voyous. Je vous le jure ! C'est Sheytan qui me les rappelle et j'y crois ! Vous savez bien que je ne suis pas le premier pyro-démocrate de la Guinée. Vous savez bien que mes racines poussent et que fanent mes fleurs depuis les années d'indépendance. Ce furent des années de grands bruits, de sang, et d'avortement politique. Des années de mauvais départ dont je ne suis pas responsable. Un mauvais départ que j'ai tenté avec toutes mes forces ou de blanchir ou de repeindre plus joliment. Ces années ont la carapace dure et m'empêchent de travailler encore aujourd'hui. Vous ne pouvez pas l'imaginer ! J'ai vraiment tout fait pour m'en défaire. Hélas ! Sheytan est mon seul témoin et c'est un muet ! Croyez-moi yandi !

Sachez qu'il a toujours été tristement très facile de berner et torturer ce beau peuple de Guinée ! Il y a plus de soixante ans les gens parlaient de lavage de cerveau, de déformation des pensées politiques et sociales, de

colonisation culturelle, de contrôle du peuple par le peuple, et d'opposition de la patrie à la nation. Des années de domestication politique de l'homme dans son entièreté. Quels souvenirs !? Sheytan en a fait une liste qu'il m'a solennellement remis et dont je fais une priorité de développement aujourd'hui ! Je me souviens de tout ça et j'en ferai bon usage !

Chers compatriotes ! Je vous jure que désormais l'aliénation, le changement de mentalité, ou la renaissance de la pyrodémocratie, ne se feront pas sans vous. Je vous jure que rien ne se fera sans vos greniers, vos chèvres, vos moutons, ou sans vos belles juments. Rien ne se fera sans votre être, endormi ou éveillé, domestiqué ou ridiculisé, vidé de son cerveau ou surexcité. Sheytan mon vieux pote nous facilitera cela avec beaucoup de tact. Ne vous en faites pas trop ! Vous verrez des miracles tomber du ciel ! Vous verrez bien que c'est beau d'appartenir entièrement à son état ! D'en dépendre entièrement et de servir aveuglement. Il y a tant d'autres miracles qui vous attendent !

Chers compatriotes ! Comprenez-moi bien ! Si mes deux premiers mandats c'était pour m'enraciner et pour vous amener à vous opposer entre vous, sachez que ce nouveau mandat est le début miraculeux d'une autre aventure que vous comprendrez peut-être plus tard si vous le voulez. C'est votre mandat. C'est vous qui me l'avez voulu et c'est vous qui me l'avez imposé. C'est vous qui me l'avez taillé et vêtu. Du fond du cœur, je ne pouvais pas refuser votre déclaration d'amour. Et alors je me suis laissé aller, à votre rythme. Maintenant, oublions le passé et faisons autrement. Ça veut dire quoi autrement ? Désormais, nous devons tout changer même ce que j'avais voulu changer dans la blague sans succès. Je compte sur vous. Je compte sur les banques immortelles et les voyous qui me servent de ministres. Je compte sur ce peuple oublié qui vit dans de beaux villages militarisés ou pillés, minés ou maudits. Je compte sur les cadres larrons reconvertis de notre

belle patrie. Ces gens-là je ne les connaissais pas mais en les observant en 10 ans je vous jure que je les ai compris. Il est désormais urgent d'amorcer le dernier virage vers l'émergence virtuelle.

Désormais aimer et servir la Guinée, exige de passer sous mes radars moitié nu, moitié poilu, et de me servir à gogo avant tout. Les vrais patriotes ne sont plus ceux qui se battent pour le Guinée, honnêtement ou malhonnêtement. A mon brillant avis, les vrais patriotes sont ceux que j'ai chargé de démentir ces autres Guinéens qui aiment à tort la patrie. Eh oui ! Il ne sera plus permis à tout le monde d'aimer la Guinée car, toute seule, la Guinée s'aimera suffisamment. Notre nouvelle façon d'honorer la patrie consistera à domestiquer sans fanfares ni cordes, les juges et les sages. Désormais nos juges seront sélectionnés parmi nos plus beaux mécréants, et nos sages seront choisis parmi les plus nobles ignorants. Cette nouvelle façon de faire nous aidera à faire des omelettes sans casser des œufs, et à reculer aisément sans glisser. Les yeux fermés, les narines bouchées, je jure de ne plus désormais laisser le soleil briller pour tout le monde, tout le temps. Je jure de dérober les valeurs de la patrie qui prétendaient nous unir à tort, alors qu'elles nous divisaient à raisons. N'ayez craintes mes chers compatriotes ! Sheytan nous mènera brillamment à bon port !

Je profite de cette occasion pour saluer les nouveaux dictateurs africains qui rêvent tant de devenir empereurs. Sheytan sait bien que nous sommes nombreux autour de cette table de subordination des nations et des peuples. Mon souhait, à travers mon nouveau mandat, est d'exporter mon panafricanisme et de briser ainsi toutes ces frontières afin de mettre tous les enfants africains mal conçus au sommet des peuples. Soudons-nous chers empereurs pour que le peuple africain ne manque ni de commandements, ni de rêves inachevés. Il y va de notre propre intérêt ! Je vous jure que ce fut trop facile d'endormir tout mon peuple et je vous passerai

gratuitement le secret de ma réussite.

Je rêve que ces envieux africains nous obéiront encore plus longtemps malgré les petites agitations. Vive la patrie qui me sert tant ! Vive le peuple qui m'admire follement ! A bas les autres peuple qui prétendent s'éveiller et qui se plaignent de l'empire et de l'empereur !

Amoureusement,

Votre roi nouvellement ragaillard

Abdoul K. Diallo

Spécialiste des politiques forestières

La Hayes, Pays-Bas

Le syndrome du troisième mandat en Afrique : “les nouvelles formes de coups d'Etat”

écrit par GuineePolitique© | 17 décembre 2020



Republication de contenu francetvinfo



Afrique

L'inquiétude grandit en Afrique de l'Ouest à l'approche des élections présidentielles d'octobre en Côte d'Ivoire et en Guinée. "La folie du troisième mandat" risque de précipiter toute la région dans le chaos, redoutent les analystes.

Alioune Tine est un familier des crises qui ont secoué l'Afrique de l'Ouest, pour y avoir travaillé longtemps comme directeur régional d'Amnesty International. C'est un fervent défenseur des Droits de l'Homme respecté dans toute la région. Alors que le débat sur le syndrome du troisième mandat fait rage en Côte d'Ivoire et en Guinée, où des élections présidentielles sont prévues en octobre, il redoute une violente déflagration aux conséquences incalculables.

Les présidents Alassane Ouattara et Alpha Condé "*fonctionnent en mode pilotage automatique, sourds et aveugles*", observe-t-il dans les colonnes du quotidien sénégalais *Vox Populi*. Il pointe un risque "*de chaos et de somalisation*" de la région.

Au mois de mars, Alioune Tine avait qualifié d'historique, la décision du président Alassane Ouattara de ne pas briguer un troisième mandat. Il a déchanté, depuis que le chef de l'Etat ivoirien, privé de son dauphin brutalement décédé, s'est remis dans la course sous la pression de ses partisans. Un revirement qui fait des vagues en Côte d'Ivoire. Des manifestations anti-troisième mandat de Ouattara ont déjà fait six morts et une trentaine de blessés. Et l'on craint le pire

dans les jours et les semaines à venir.

“Une imposture intellectuelle”

Pour Alioune Tine, ce troisième mandat, qui suscite tant de tensions et d'inquiétudes en Afrique de l'Ouest, n'a aucune réalité juridique et constitutionnelle.

C'est une imposture intellectuelle qui dissimule les nouvelles formes de coup d'État constitutionnel et de coup d'État électoral. Cela crée instabilités et régressions

Alioune Tine, défenseur des droits de l'homme sur son compte Twitter

Alioune Tine est formel. Pour lui, la limitation de mandats est évoquée en Afrique pour éviter que ça dépasse deux mandats. Le reste relève *“d'extrapolations infectes menant à un coup d'Etat constitutionnel”*, dénonce-t-il.

“Les intérêts du clan avant tout”

Pourquoi Alllassane Ouattara prend-il le risque de mettre le feu au pays ? Pour l'analyste politique ivoirien, Sylvain N'guessan, si le président ivoirien veut se maintenir au pouvoir, c'est en raison de l'échec de la réconciliation nationale et du processus de justice transitionnelle inachevé après la grave crise postélectorale de 2010-2011 qui s'était soldée par plus de 3000 morts.

“Les tenants du pouvoir actuel redoutent que si l'opposition arrive aux affaires, ils seront obligés de prendre leurs effets et de partir en exil. Dans ce genre de contexte, tous les moyens sont bons pour conserver le pouvoir”, explique Sylvain N'guessan sur l'antenne de la BBC.

L'analyste politique ivoirien observe que même les chefs

d'Etats africains qui arrivent à imposer leur dauphin pour prendre leur relève ne s'en tirent pas toujours à bon compte. Il cite le cas de l'ancien président angolais, José Edouardo Dos Santos dont le dauphin s'est émancipé rapidement de son mentor. Résultat : certains membres de sa famille, dont ses propres enfants, ont été entraînés devant les tribunaux pour corruption et détournements de fonds publics. D'où la tentation de garder les commandes le plus longtemps possible pour éviter les mauvaises surprises.

Mieux vaut s'accrocher quitte à mourir au pouvoir pour préserver, non seulement sa tête, mais aussi les intérêts de la famille et de son clan

Sylvain N'guessan, analyste politique ivoirien à la BBC

Aux quatre coins de l'Afrique, on ne compte plus le nombre de chefs d'Etat qui, au terme de leur deuxième et dernier mandat, manipulent la constitution pour pouvoir rester au pouvoir. C'est le cas du président de Guinée, Alpha Condé, qui est poussé par ses partisans à briguer, lui aussi, "un mandat de trop". L'intéressé n'a pas encore annoncé officiellement sa candidature. Mais, après le référendum constitutionnel qu'il a organisé, personne n'en doute plus dans son pays. Ses opposants sont déjà sur le pied de guerre.

Des recettes pour un départ en douceur

Comment inciter les chefs d'Etat africains à quitter le pouvoir pacifiquement ? Comment aider ceux qui se reprochent beaucoup de choses en matière de gouvernance ? Ceux qui craignent des audits pouvant sortir des cadavres de placards ? L'ancien chef de la diplomatie mauritanienne et ancien haut fonctionnaire de l'ONU, Ahmedou Ould Abdallah, a quelques recettes qu'il a exposées sur le site de Wathi, un Think Tank

citoyen de l'Afrique de l'Ouest.

L'ancien diplomate mauritanien propose d'offrir aux anciens chefs d'Etats une amnistie conditionnelle, valide tant qu'ils restent dans leurs pays. Il suggère qu'une pension généreuse leur soit accordée, en même temps que divers avantages pour que leur sécurité matérielle soit durablement assurée. Le tout avec les honneurs protocolaires liés à leur statut d'anciens présidents. Il estime que cette démarche coûterait moins cher que les pillages auxquels ces chefs d'Etats s'adonnent. Mais, comme il le reconnaît lui-même, ses propositions ont reçu une fin de non recevoir de la part des partis d'opposition en Afrique de l'Ouest.

Mobiliser la société civile

Pour sa part, l'analyste politique ivoirien, Sylvain N'Guessan estime qu'il faut que les sociétés civiles africaines prennent leurs responsabilités pour peser dans le débat lors de la rédaction des constitutions et à l'occasion de leur modification. *“Elles doivent expliquer les enjeux de ces réformes aux électeurs et aux populations concernées”*, pour que ces dernières agissent en connaissance de cause, plaide-t-il.

Cet article est republié à partir de francetvinfo.fr. Lire l'original [ici](#)

[Vidéo] Plénière du parlement européen: Alpha Condé sur le banc des accusés

écrit par GuineePolitique© | 17 décembre 2020



Parlement Européen_Séance plénière du 13 février 2020 _ La Guinée, et notamment les violences commises à l'encontre des manifestants

La République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants.

Résolution du Parlement européen du 13 février 2020 sur la République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants (2020/2551(RSP))

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur la République de Guinée,
- vu la déclaration conjointe des Nations unies, de l'Union européenne

et des
ambassades des États-Unis et de la France à la République de
Guinée du
5 novembre 2019,

– vu le
Communiqué de la Commission de la Communauté économique des
États de l’Afrique
de l’Ouest (CEDEAO) suite aux incidents du 4 novembre 2019 à
Conakry,

– vu le
communiqué de presse de la Commission africaine des droits de
l’homme et des
peuples sur la répression des manifestations en Guinée, du
9 novembre 2019,

– vu la
trente-cinquième session de l’examen périodique universel du
Conseil des droits
de l’homme de l’Organisation des Nations unies, du 30 au
31 janvier 2020,

– vu le
pacte international relatif aux droits civils et politiques de
1966,

– vu l’accord
de partenariat entre les membres du groupe des États
d’Afrique, des Caraïbes et
du Pacifique, d’une part, et la Communauté européenne et ses
États membres,
d’autre part (l’accord de Cotonou),

– vu la
charte africaine des droits de l’homme et des peuples, adoptée
le
27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986,

– vu la
Constitution de la République de Guinée, approuvée par le
Conseil national de
transition le 19 avril 2010 et adoptée le 7 mai 2010,

– vu la
Déclaration universelle des droits de l’homme,

– vu le
programme indicatif national pour la période 2015-2020 du
11^e Fonds
européen de développement, qui alloue des fonds à la
République de Guinée,

– vu
l’article 144, paragraphe 5, et l’article 132,
paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant
que le président Alpha Condé est au pouvoir dans la République
de Guinée
depuis son élection en 2010 et sa réélection en 2016; que le
pays a
vu des manifestations massives depuis la mi-octobre 2019,
menées
principalement par le Front National pour la Défense de la
Constitution (FNDC),
sur fond de craintes que le président Condé cherche à étendre
ses pouvoirs
constitutionnels; que la Constitution de la République de
Guinée limite à deux
le nombre de mandats présidentiels; que le deuxième mandat du
président Condé arrivera à son terme à la fin de l’année 2020;

B. considérant
que son élection à la présidence en 2010 était la première
étape pour des
réformes démocratiques et de transparence après des années de

régime militaire;
que le président Condé est accusé de corruption et d'imposer des restrictions à la liberté politique; qu'une réforme constitutionnelle ayant pour seule fin d'étendre les limites du mandat présidentiel pour permettre à Alpha Condé de rester au pouvoir a déclenché des violences;

C. considérant
que le président Condé a aussi récemment tenté de supprimer les obstacles institutionnels à sa réforme en influençant la Cour constitutionnelle de la République de Guinée et la Commission électorale; qu'en mars 2018, le président de la Cour constitutionnelle, Kéléfa Sall, a été démis de ses fonctions; que le ministre de la Justice, Cheick Sako, a démissionné en raison de son opposition aux modifications de la constitution permettant un troisième mandat présidentiel;

D. considérant
que le parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple de Guinée, ne dispose pas de la majorité parlementaire des deux tiers nécessaire pour modifier la constitution; qu'un référendum sur la réforme constitutionnelle contournerait l'Assemblée nationale guinéenne;

E. considérant
que le 19 décembre 2019, le président Condé a annoncé un projet d'organiser un référendum sur la réforme constitutionnelle le

1^{er} mars 2020;

que les élections législatives initialement prévues le 16 février ont été repoussées et se tiendront le même jour que le référendum; que la nouvelle constitution proposée inclut une extension du mandat présidentiel de cinq à six ans, avec une limite de deux mandats; qu'il est attendu que le président Condé usera de ce changement constitutionnel pour briguer un troisième mandat présidentiel;

F. considérant

que le FNDC, une alliance de partis d'opposition, d'organisations de la société civile et de syndicats, a organisé des manifestations et prévoit des grèves en opposition à la réforme constitutionnelle; qu'au moins sept personnes du FNDC ont été arrêtées du 12 octobre au 28 novembre 2019 et ont été poursuivies pour actes ou manœuvres de nature à troubler l'ordre public et à compromettre la sécurité publique pour avoir appelé à manifester contre le projet de nouvelle constitution, et finalement acquittées à la suite de pressions internationales;

G. considérant

que la situation dans le pays est électrique, avec de fortes tensions politiques et des épisodes de manifestations violentes; que la réponse du gouvernement à ces épisodes a été musclée et que la police a réagi avec une force excessive, induite et illégale à l'encontre des

manifestants, les organisations de défense des droits de l'homme ayant fait état de barricades, de fusillades et d'utilisation de gaz lacrymogène, principalement à Conakry, la capitale, et dans la région de Mamou, bastion de l'opposition dans le nord; qu'à Wanindara, la police aurait utilisé une femme comme bouclier humain pour se protéger de pierres lancées par les manifestants;

H. considérant que Fodé Oussou Fofana, vice-président du principal parti d'opposition, l'Union des forces démocratiques de Guinée, a accusé le président de «coup d'État constitutionnel» et de «fraude»; que les partis d'opposition se sont engagés à boycotter les élections législatives en signe de protestation;

I. considérant que la CEDEAO et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont toutes deux demandé le respect des droits fondamentaux des manifestants et l'amélioration de la gestion des manifestations par les forces de sécurité;

J. considérant que la Commission des droits de l'homme des Nations unies a relevé que les forces de sécurité, en réagissant aux manifestations qui ont débuté à Conakry les 14 et 15 octobre 2019, «n'ont pas respecté les normes et standards internationaux en matière d'usage de la force»; que les obsèques des manifestants tués au cours des manifestations ont été ternies par de nouvelles

violences et morts;

K. considérant

que la République de Guinée figure à la 101^e place du classement

mondial de la liberté de la presse de 2019, sur 180 pays; que depuis 2015, au moins 20 journalistes ont été convoqués, détenus ou

poursuivis; que depuis le début des manifestations en octobre 2019, des

journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des militants issus de la

société civile ont été arrêtés, parmi lesquels Abdourahmane Sanoh

(coordinateur du FNDC), qui a par la suite été relâché, tandis que d'autres

sont toujours détenus et soumis à des violences; qu'au moins 28 civils et

un gendarme ont été tués au cours des manifestations; que les

organisations de défense des droits de l'homme estiment qu'au moins

70 manifestants ont été tués depuis 2015, parmi lesquels

Amadou Boukariou Baldé, un étudiant battu à mort par des officiers de

police lors de manifestations à l'université de Labé en mai 2019;

L. considérant

que plusieurs ONG locales dénoncent les conditions de détention en République

de Guinée et notamment «de graves inadéquations sur le plan de la

surpopulation, de la nourriture, de la nutrition, ainsi qu'une carence au

niveau de la formation dispensée à la plupart des gardiens de prison» (selon le

rapport de Human Rights Watch); que si ces conditions sont

inquiétantes dans l'ensemble du pays, elles sont particulièrement graves dans la Maison Centrale de Conakry;

M. considérant que la République de Guinée est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique et souffre toujours des séquelles laissées par des années de mauvaise gestion économique et de corruption, malgré qu'elle détienne les premières réserves mondiales de bauxite dans les mines entourant Boke; que les deux tiers des 12,5 millions de Guinéens vivent dans la pauvreté et que la crise Ébola entre 2013 et 2016 a affaibli considérablement l'économie du pays; considérant que les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent plus de 60 % de la population, sont particulièrement touchés par le chômage;

N. considérant que dans le contexte actuel de manifestations contre la réforme constitutionnelle, qui a exacerbé les affrontements entre le gouvernement et les partis politiques, l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) a dénoncé des violations répétées des droits de l'homme en République de Guinée; que ces violations ont mené à la destruction de bâtiments et d'infrastructures publics, à des tentatives d'attiser les divisions ethniques et à des expropriations forcées de propriétés privées;

qu'entre février et mai 2019, le gouvernement de la République de Guinée a exproprié par la force plus de 20 000 personnes de quartiers de Conakry afin de fournir des terrains pour des ministères gouvernementaux, des ambassades étrangères, des entreprises et d'autres projets de travaux publics;

0. considérant qu'entre 2014 et 2020, l'Union européenne apporté un soutien à la République de Guinée au moyen du programme indicatif national du 11^e Fonds de développement européen (FED) pour un montant de 244 000 000 EUR, centré sur la réforme institutionnelle et la modernisation de l'administration, l'assainissement urbain, la santé, le transport routier et le soutien à l'ordonnateur national;

1. déplore les violences actuelles dans la République de Guinée; condamne fermement les atteintes à la liberté de réunion et d'expression, ainsi que les actes de violence, les meurtres et les autres violations des droits de l'homme; invite les forces gouvernementales à faire immédiatement preuve de retenue et à autoriser les manifestations légitimes et pacifiques à avoir lieu sans intimidation;

2. invite le gouvernement de la République de Guinée à lancer rapidement une enquête transparente, impartiale et indépendante sur les morts et les

blessures de
 manifestants ainsi que les accusations d'usage excessif de la
 force et d'autres
 violations des droits de l'homme par des agents des services
 répressifs;
 demande que les responsables, y compris au sein des forces de
 police et de
 sécurité, soient tenus de rendre des comptes et ne bénéficient
 pas d'une forme
 d'impunité; rappelle au gouvernement de la République de
 Guinée que la lutte
 contre la corruption et pour mettre fin à l'impunité devrait
 constituer une
 priorité;

**3. regrette profondément tout projet de modifier la
 constitution du pays en ce qui concerne la limitation du
 nombre de mandats présidentiels; réaffirme avec force qu'une
 démocratie saine doit respecter l'état de droit et toutes les
 dispositions constitutionnelles, y compris une éventuelle
 limitation du nombre de mandats présidentiels; invite donc le
 président de la République de Guinée à respecter la
 constitution du pays, et en particulier son article 27;**

4. exige
 le respect du droit à la liberté de manifestation, de réunion,
 d'association et
 d'expression que garantissent les normes internationales et
 les traités et
 conventions des Nations unies ratifiés par la République de
 Guinée; prie le
 gouvernement de la République de Guinée de prendre des mesures
 urgentes visant
 à garantir le respect du droit de manifester librement et
 pacifiquement, à
 instaurer un climat sûr sans forme de harcèlement, de violence
 ou

d'intimidation et à faciliter le dialogue avec l'opposition;

5. presse

toutes les parties en présence à éviter une nouvelle escalade de la tension et de la violence; invite le gouvernement de la République de Guinée, les groupes d'opposition et la société civile à faire preuve de retenue, à agir de façon responsable et à engager un dialogue constructif pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique; invite l'Union européenne à poursuivre ses efforts pour renforcer la place de la société civile et encourager les acteurs non étatiques à jouer un rôle actif;

6. prie

instamment le gouvernement de la République de Guinée de veiller à la tenue d'élections législatives et présidentielles transparentes, crédibles et libres en temps utile, avec la pleine participation des partis d'opposition, qui devront être libres de s'enregistrer, de faire campagne, d'accéder aux médias et de se réunir librement;

7. rappelle

l'importance d'une commission électorale nationale indépendante du gouvernement et de tout parti politique; exhorte le gouvernement de la République de Guinée et le président Condé à garantir que la Commission électorale nationale indépendante de la République de Guinée agisse de manière totalement transparente et libre de toute ingérence, intimidation ou

contrainte de la part
de responsables politiques ou de partis au pouvoir;

8. presse

les autorités de la République de Guinée de respecter pleinement toutes ses obligations nationales et internationales vis-à-vis des droits civils et politiques, notamment la liberté d'expression, de réunion et d'association, le droit de ne pas être soumis à la torture, à de mauvais traitements, ni à une détention arbitraire ainsi que le droit à un procès équitable; souligne que le respect des droits de l'homme doit être placé au cœur de toute solution politique à la crise actuelle;

9. demande

aux autorités de la République de Guinée d'enquêter et de poursuivre, conformément aux normes internationales, les membres des forces de sécurité contre lesquels il existe des preuves de responsabilité pénale pour des exactions passées et actuelles;

10. rappelle

que la consolidation de la démocratie requiert que la société civile soit dynamique et puisse fonctionner sans crainte, intimidation, ni violence; prie vivement le gouvernement et les forces de sécurité de s'assurer que le climat permette la sécurité des représentants des organisations non gouvernementales et de la société civile, notamment en révisant la législation sur l'utilisation

de la force lors de rassemblements publics;

11. souligne

l'importance de garantir et d'encourager un paysage médiatique pluraliste, indépendant et libre au service de la démocratie; demande instamment aux autorités de la République de Guinée de cesser immédiatement toute forme de harcèlement et d'intimidation des journalistes, et en particulier de mettre un terme à la suspension arbitraire des cartes de presse, de respecter les droits individuels des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui travaillent dans le pays et de veiller à leur sécurité, afin qu'ils soient en mesure de couvrir ou de surveiller la situation du pays dans le domaine politique et en matière de droits de l'homme;

12. critique

vivement l'incarcération d'Abdourahmane Sanoh et d'autres dirigeants de l'opposition et de la société civile; demande la libération immédiate des prisonniers politiques du pays ainsi qu'une enquête sur les accusations courantes de mauvais traitements infligés aux prisonniers;

13. invite

les autorités de la République de Guinée à cesser d'exproprier la population de leurs terres ou de leurs biens, tant qu'elles ne seront pas en mesure de respecter les droits des résidents, notamment en matière de préavis suffisant, d'indemnisation et de réinstallation avant expropriation;

souligne qu'il
conviendrait d'accorder une indemnisation adéquate à toutes
les personnes
expropriées de force et non encore indemnisées;

14. rappelle
qu'il est crucial que la République de Guinée coopère avec des
partenaires
régionaux afin de renforcer ensemble la démocratie, le
développement et la
sécurité; exhorte les autorités de la République de Guinée à
collaborer
étroitement avec des organisations régionales, notamment la
CEDEAO, afin de
rétablir les libertés fondamentales, d'enquêter comme il se
doit sur les
violations des droits de l'homme perpétrées au cours des
manifestations et de
mener une transition démocratique pacifique; rappelle que la
solution à la
crise actuelle doit passer par un dialogue interguinéen ouvert
et accessible
associant le gouvernement et les groupes d'opposition; indique
en outre que la
CEDEAO et les pays limitrophes de la République de Guinée
peuvent jouer un rôle
central dans la promotion et la continuité d'un dialogue
interguinéen; rappelle
que la CEDEAO a envoyé 70 observateurs pour participer à la
mission
d'observation électorale de la CEDEAO lors de l'élection
présidentielle du
22 novembre 2019 dans la République de Guinée; invite le
gouvernement
guinéen et la CEDEAO à collaborer étroitement afin que les
élections de 2020 se
déroulent de manière pacifique et revêtent un caractère

représentatif; prie la Commission et les États membres de suivre les recommandations formulées dans l'examen périodique universel de janvier 2020 relatif à la République de Guinée, notamment en ce qui concerne le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté d'expression et de réunion pacifique ainsi que l'usage de la force et l'impunité; incite les autorités de la République de Guinée à participer de manière significative au prochain examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, notamment en permettant aux Nations unies d'accéder sans entraves au terrain, puis à appliquer pleinement les recommandations que formulera le groupe de travail;

15. exhorte l'Union européenne à surveiller attentivement la situation dans la République de Guinée et à demander des comptes au gouvernement sur toute violation d'engagements et d'accords dans le cadre du droit international en matière de droits de l'homme, notamment les articles 8, 9 et 96 de l'accord de Cotonou;

16. invite le vice-président de la Commission européenne et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) ainsi que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à poursuivre le dialogue

politique, notamment au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, en vue de réduire rapidement les tensions dans le pays et d'aider, si nécessaire, dans la préparation d'élections pacifiques, par exemple au moyen d'activités de médiation et de mesures de lutte contre les violences en amont et en aval des élections; demande également au VP/HR et au SEAE de collaborer avec les autorités de la République de Guinée, la CEDEAO, le Bureau des Nations unies pour les droits de l'homme dans la République de Guinée, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, afin de déterminer une stratégie commune pour résoudre la crise politique actuelle;

17. se

félicite que le 11^e FED ait mis l'accent sur le soutien à l'état de droit dans la République de Guinée; prie vivement la Commission et le SEAE de continuer à soutenir le renforcement de la société civile et des institutions publiques indépendantes;

18. invite

la délégation de l'Union européenne dans la République de Guinée à ne pas cesser de surveiller la situation de la société civile indépendante dans le pays, d'observer les procès des prisonniers politiques et d'aborder, dans son

dialogue avec les autorités de la République de Guinée, la question des droits de l'homme dans le pays; demande à la Commission de suivre de près la situation dans la République de Guinée et de faire régulièrement rapport au Parlement;

19. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au président et au Parlement de la République de Guinée, aux institutions de la CEDEAO, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ainsi qu'à l'Union africaine et à ses institutions.

europarl.europa.eu

Guinée : ma CENI et mon fichier, le « trousseau de l'autocrate »

écrit par GuineePolitique© | 17 décembre 2020



Les signes sont inquiétants, les incertitudes se multiplient, les positions se radicalisent, les enjeux sont importants, les élections à venir en Guinée présentent tous les éléments d'alerte d'une crise majeure.

En affirmant lors d'un [meeting de soutien à N'Zérékoré](#) le 16 novembre 2019 qu'il y a désormais « deux Guinée », Alpha Condé ôte le manteau de président censé rassembler tous les guinéens (qu'il n'a d'ailleurs jamais véritablement porté) pour celui d'un autocrate prêt à tout pour se maintenir au pouvoir aux termes de ses deux mandats consécutifs. La réalisation de ce projet plongera le pays dans une profonde instabilité politique, sociale et économique. Tous les scénarios sont ouverts. Revivre les périodes sombres de coup d'état serait tout simplement catastrophique pour ce pays. En affaiblissant les institutions et les instruments légaux de transfert du pouvoir, Alpha Condé fait le travail préalable que tout potentiel putschiste aspire : avoir des raisons valables de passer à l'acte et compter sur la légitimation de la subversion par le peuple.

En Mauritanie, lorsque le général Aziz prend le pouvoir en août 2008, il affirme vouloir « sauvegarder les acquis démocratiques » en accusant le président déchu d'avoir violé « les dispositions de la Constitution », de n'avoir rien fait contre la hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires, d'avoir « créé un climat propice à la généralisation de la mauvaise gestion, du détournement des deniers publics et de la corruption ». [La légitimité des coups d'Etat se construit également sur l'idée d'un risque de troubles](#)

[ethno-tribaux](#),

en renvoyant l'instabilité potentielle du pays non seulement à une mauvaise gestion politique et économique, mais aussi à une nature intrinsèquement anarchiste de la société. L'appropriation de tels arguments dans le contexte guinéen est aujourd'hui facilitée par les agissements du pouvoir de Conakry.

Certes, un chef d'Etat peut toujours compter sur des loyalistes au sein de la grande muette pour protéger son pouvoir mais parfois les évènements s'accélèrent de façon inattendue. Au Soudan, tout à commencer par une décision du gouvernement de confier les importations céréalières au secteur privé, qui a occasionné [l'augmentation du prix du pain](#). Pour des raisons bien calculées, les officiers militaires soudanais ont préféré sacrifier le puissant Omar El Béchir.

La Guinée doit réussir sa première transition pacifique du pouvoir.

Il revient à la majorité rassemblée autour de l'esprit du FNDC de combattre tous les projets (le plus souvent pilotés par de groupes d'individus aux intérêts convergents) qui mettraient en péril la paix et la stabilité du pays. Après avoir été [une terre d'accueil pour des milliers de sierra léonais](#), libériens et ivoiriens, la Guinée ne peut se permettre de sombrer dans le chaos parce que tout simplement un petit groupe a décidé de modifier

les règles du jeu démocratique qui garantissent la paix, la stabilité et le vivre ensemble.

Manipulation du fichier électoral

Depuis le 21 novembre 2019, les [opérations d'enrôlement et de révision du fichier électoral](#) se déroulent sur toute l'étendue du territoire national en prélude aux élections législatives du 16 février 2020.

La problématique du fichier électoral a toujours été au centre des crises de confiance entre les acteurs politiques guinéens. L'opposition politique n'a cessé de dénoncer les « anomalies » sur le fichier électoral. Selon [Sidya Touré](#), président de l'Union des forces républicaines (UFR), le fichier électoral « comporte plus d'un million et demi d'électeurs fictifs répartis dans les régions de Kankan, Faranah, Nzérékoré et même Labé ». C'est aussi l'avis de [Aliou Condé](#), le secrétaire général de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) « Le fichier électoral comporte 77 % d'anomalies, trois millions de personnes, soit la moitié de l'électorat, n'ont pas de données biométriques ». Si le président de la CENI dément [l'existence de fictifs](#), en reprenant une des conclusions du rapport d'audit à savoir des électeurs inscrits mais dont les données biométriques sont manquantes, les signalements des cas d'enrôlement de mineurs dans les

zones acquises

au parti au pouvoir sont nombreux et des preuves [vidéos](#) circulent sur les réseaux sociaux depuis le début des opérations.

Déjà en 2015, les révélations de la députée de l'opposition Fatoumata Binta Diallo assurant avoir observé dans la région de [Faranah l'enrôlement de mineurs](#)

avaient suscitées de vives réactions des responsables du parti au

pouvoir qualifiant ces accusations d'infondées. Face à l'ampleur des

accusations de l'opposition sur cette question d'enrôlement de mineurs,

le comité technique de suivi du fichier électoral était sorti de sa

léthargie en publiant un [rapport](#)

le 12 septembre 2015 avec une recommandation spécifique sur la question de l'âge : « Renforcer le contrôle de l'âge lors de la

distribution des cartes et prendre les dispositions pour que les

directives de la CENI en la matière s'imposent à tous ».

Le dialogue politique inter-guinéen ([Accords du 12 octobre 2016](#))

avait mis un accent particulier sur le recrutement d'un « cabinet pour

réaliser un audit complet du fichier électoral ». Deux ans après,

débutaient les [travaux d'audit du fichier électoral](#) pilotés par des experts de l'Union européenne, de l'OIF et du PNUD. Le [10 octobre 2018](#),

les membres du comité technique d'audit du fichier électoral ont remis

le rapport d'audit du fichier électoral au ministre de l'Administration

du Territoire et de la Décentralisation. Interrogé sur le contenu du rapport, le président dudit comité Mamady III Kaba affirmait ceci : « [Il y a effectivement un nombre très élevé, un million cinq cent trente mille et quelques \(1 530 000\) électeurs, qui n'ont pas leurs données biométriques au complet](#) ». Sans parler de l'existence d'électeurs fictifs comme le dénonce l'opposition, Kaba avance une toute autre explication : « L'équipe d'experts, composée de sept (7) personnes, a trouvé des raisons pouvant justifier cet état de fait. Et l'une de ces raisons majeures, il y a eu plusieurs opérateurs qui ont travaillé sur le fichier électoral guinéen au fil du temps. Les opérateurs n'utilisaient pas le même système et du coup, le transfert d'un opérateur à un autre, a altéré certaines données biométriques notamment, les empreintes. » Pour l'opposition politique, les [anomalies sont nombreuses](#) : « plus de 1 564 388 électeurs inscrits dans le fichier sont sans empreintes digitales, plus de 3 051 773 d'électeurs non dédoublonnés, plus de 3.000.000 d'électeurs sont nés entre un 1er janvier et un 1er juillet, et donc un peu plus de la moitié des électeurs ne peuvent pas produire un acte d'état civil avec une date de naissance exacte ». Pour corriger ces anomalies, elle [recommande](#) : « Au vu des doublons persistants du nombre de citoyens sans

données

biométriques et de décédés qui pourraient encore figurer dans la base

des données, un contrôle physique de l'ensemble des électeurs s'impose.

Chaque citoyen revient confirmer ou compléter ses données alphanumériques et biométriques pour qu'il soit maintenu dans la base. »

Malgré toutes les recommandations formulées dans le rapport d'audit

et les dénonciations sur le manque de transparence dans l'établissement

du fichier électoral, l'enrôlement de mineurs reste une pratique

frauduleuse redoutable que le pouvoir en place compte rééditer pour

remporter les élections futures. Pour vanter les efforts de la CENI, un

expert de l'OIF n'avait pas hésité à affirmer lors d'une conférence de

presse tenue à Conakry le 21 octobre 2019 que : « la CENI a fourni

l'effort d'acquérir un autre programme d'appui, c'est le programme ABIS

qui est un programme hautement performant pour la détection des

enrôlements multiples ». Selon cet expert « [l'ABIS permettra aussi à faire d'autres recherches telles que la reconnaissance de l'âge potentiel de l'électeur](#) ». Aujourd'hui, les images

montrant [l'enrôlement de mineurs](#)

dans la région de la haute Guinée font penser à des actions coordonnées

et encouragées par les autorités locales avec la bénédiction des

commanditaires basés à Conakry.

Face à l'ampleur des dénonciations de ces pratiques sur les réseaux sociaux, le président de la CENI s'est fendu d'un [communiqué](#)

ce dimanche 2 décembre 2019 pour annoncer les dispositions prises par

son institution : « le Président de la CENI constate sur les réseaux

sociaux des images faisant allusion à des cas d'enrôlement de mineurs.

La CENI mène des enquêtes et prend déjà des dispositions informatiques

pour déceler et radier tout enregistrement de mineurs. Sur la question

il demande : – Aux présidents de CEPI de faire le tour des CAERLE et de

prendre des dispositions disciplinaires contre tout membre de CAERLE

impliqué dans un cas d'enregistrement illégal. – A ETI-Bull de mener des

enquêtes et de relever de sa fonction tout opérateur de saisie qui

aurait enrôlé un mineur. – Et, le logiciel dont dispose la CENI permet

de faire un audit et de savoir exactement quel opérateur et à quel

moment il ou elle a enrôlé un électeur. » En attendant, la fabrique d'un

électorat composé de mineurs se poursuit dans les fiefs du parti au

pouvoir.

L'enrôlement des mineurs, une tradition politique africaine

Si certains observateurs n'hésitent pas à réduire les consultations

électorales à de « simples formalités administratives » qui seraient

dominées par des acteurs politiques se livrant à un « banditisme électoral plutôt qu'à une compétition loyale », pour reprendre la formule de Kassoum Tapo l'ancien président de la Commission électorale nationale indépendante du Mali, il faut toutefois noter que les graves dysfonctionnements observés dans le déroulement des opérations d'enrôlement des électeurs en Afrique de façon générale résultent d'une volonté manifeste des pouvoirs en place de violer les règles du jeu démocratique. Quantin dans son article intitulé « [les élections en Afrique: entre rejet et institutionnalisation](#) » explique ces dysfonctionnements comme : « des stratégies jouées par les groupes au pouvoir menacés dans leur hégémonie par une installation durable de la règle de la majorité».

Pour Mokamanede cité par le chercheur Koné, auteur d'un article intitulé : [TIC et processus de démocratisation en Afrique](#)

: pour un système de gestion transparente des élections par l'expérience du « Parallel Vote Tabulation » (PVT), le processus électoral en Afrique souffre de deux contraintes : les contraintes institutionnelles et socio-culturelles. Il note que les structures des régimes à parti unique n'ont pas changé et les pays africains ne disposent pas de données démographiques fiables.

L'enrôlement des mineurs est une recette politique très prisée

dans les palais africains où les présidents autocrates cherchent par tous les moyens à contourner les exigences de transparence et de sincérité des opérations électorales. Lors des [élections générales au Burundi de 2015](#), l'opposition ne cessait de dénoncer des distributions massives de cartes nationales d'identité à des mineurs et aux seuls militants du parti au pouvoir le CNDD-FDD. Les mêmes pratiques ont été observées en RDC lors des [élections présidentielle et législatives de novembre 2011, dans la province](#) du Katanga (sud-est du pays), où des cartes d'électeur étaient distribués à des enfants d'une dizaine d'années. Dans la [déclaration préliminaire de la Mission d'observation de l'Union africaine](#) aux élections législatives du 20 Décembre 2018 au Togo, les observateurs n'ont pas manqué de rappeler que l'audit des listes électorales avait pour but « d'éliminer certaines irrégularités constatées notamment l'enrôlement des mineurs et les inscriptions multiples ». Toujours au Togo, [la mission d'observation électorale de l'Union européenne](#) pour l'élection présidentielle de 2010 soulignait déjà des cas d'enrôlements de mineurs : « La MOE UE a relevé dans tous les CRV (Centre de révision et de vote) des régions de la Kara et des Savanes (nord du pays) observés le jour de la révision supplétive des cas d'enregistrement d'individus dont l'apparence portait à croire qu'ils étaient mineurs.» Au [Tchad lors de l'élection présidentielle](#)

[de 2016](#),

les opposants accusaient l'administration chargée du fichier électoral

d'enrôler des mineurs, des électeurs fictifs et des réfugiés.

Il faut noter que les expériences ont démontré que les processus

électoraux peuvent stimuler ou catalyser des conflits sociaux majeurs.

Dans une publication du bureau des nations unis en Afrique de l'Ouest et

le Sahel intitulée « [Comprendre la violence électorale pour mieux la prévenir](#) ».

Nous pouvons lire ceci : « La violence électorale est déclenchée

pendant la période électorale quand des parties en position de force ou

de faiblesse constatent que l'autre partie établit de manière unilatérale les règles du jeu électoral qui la favorisent. Les sujets

sur lesquels ce déclenchement est plus rapide restent : la mise en place

du fichier électoral, la mise en place de l'administration électorale

et les résultats électoraux. »



Sékou Chérif Diallo

Fondateur/Administrateur

www.guineepolitique.com

